

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
SEANCE DU 01 DECEMBRE 2015
N° d'ordre de la délibération : 35
N° de feuillet : 1**

Date de la convocation : 23 Novembre 2015
Nombre de membres : 18
En exercice : 17
Présents : 9
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 0



Le 01 décembre 2015 à 11 heures 00
Les membres du Bureau du Syndicat,
légalement convoqués,
se sont réunis au siège du Syndicat,
9 rue des 3 Banquets à Toulouse,
sous la présidence de Monsieur Pierre IZARD

Programme de travaux d'effacement des réseaux

Etaient présents : Messieurs IZARD, BEZIAT, FERRES, CLEMENCON, COMET, DEBEAURAIN, DESOR, MORANDIN et SARRALIE

Etaient absents : Mesdames GIBERT et PEREZ, Messieurs RIVAL, AUMONIER, BOUBE, MENGAUD, RASPEAU et STRAMARE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur BEZIAT est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Vu la délibération du comité syndical du 3 juillet 2014 attribuant au bureau la délégation d'« établir les programmes de travaux dans la limite des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement inscrits au budget » ;

Vu la délibération du comité syndical du 13 février 2015 relative aux Autorisations de Programme et Crédits de Paiement pour les programmes de travaux 2015 ;

Vu la délibération du bureau du 29 avril 2015 relative au vote de la tranche 1 du programme 2015 d'effacement des réseaux ;

Vu la délibération du bureau du 21 juillet 2015 relative au vote de la tranche 2 du programme 2015 d'effacement des réseaux ;

Vu la délibération du bureau du 29 septembre 2015 relative au vote de la tranche 3 du programme 2015 d'effacement des réseaux ;

Vu la délibération du comité syndical du 26 novembre 2015 relative au vote du nouveau plafond annuel applicable aux opérations d'effacement de réseaux

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le bureau décide :

- 1 - de retenir les critères d'établissement du programme d'effacement des réseaux suivants :**
 - La demande communale d'effacement a été adressée au SDEHG avant le 15 octobre 2014.
 - Tous les éléments doivent être obtenus pour engager les travaux au cours de l'année 2015 : devis détaillé de l'entreprise, délibération communale et coordination étudiée.
 - Les opérations portent sur montant subventionné et plafonné à 150 000 € HT.
 - La participation financière de la commune pour la partie relative au réseau de distribution d'électricité est égale à 10% du montant HT des travaux pour les communes de moins de 500 habitants et 20% du montant HT des travaux pour les autres communes.
- 2 - d'appliquer le nouveau plafond annuel de 150 000 € aux opérations d'effacement des réseaux votées courant 2015 :**

Ajustement des tranches 1, 2 et 3 par application du nouveau plafond			
Commune	Localisation	Montant déjà voté HT	Nouveau montant HT subventionné
CAZAUX-LAYRISSE	Cazaux du Haut	85 000 €	93 215 €
COLOMIERS	Allée du Comminges (tranche 2)	85 000 €	124 417 €
GOURDAN-POLIGNAN	Abords de l'Eglise	85 000 €	85 702 €
LE CASTERA	Centre du village	85 000 €	122 153 €
LESPINASSE	Chemin des Vitarelles et rue de la Mairie	85 000 €	100 794 €
L'UNION	Rue de Pierre Lys	85 000 €	99 899 €
MURET	Avenue des Pyrénées Tranche 1	85 000 €	150 000 €
SAINT-GAUDENS	Avenue François Mitterrand	85 000 €	150 000 €
SAINT-PAUL-D'OUAIL	Centre du village - 2ème tranche	85 000 €	86 684 €
SALLES-ET-PRATVIEL	Hameau de Pratviel	85 000 €	86 475 €
SEILH	Chemin de Papou	85 000 €	105 562 €
TOURNEFEUILLE	Rue de Belbeze	85 000 €	150 000 €

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
SEANCE DU 01 DECEMBRE 2015
N° d'ordre de la délibération : 35
N° de feuillet : 2**

Programme de travaux d'effacement des réseaux

3 - d'arrêter comme quatrième tranche du programme 2015 d'effacement des réseaux les opérations suivantes :

Commune	Localisation	Critère de sélection	Montant HT subventionné
BONDIGOUX	Rue Marius Cazeneuve	Centre village	84 760 €
CASTELGINEST	Route de Bessières (RD 15)	Urbanisation	32 999 €
CORNEBARRIEU	Rue de l'église	Centre village	56 922 €
FRONTON	Route de Grisolles le long de la RD 47	Urbanisation	102 152 €
LA SALVETAT-SAINT-GILLES	Avenue de Gascogne	Coordination voirie	150 000 €
PLAISANCE-DU-TOUCH	Secteur de l'église	Eglise classée	62 008 €
SIGNAC	A l'entrée sud du village, côté rive droite du ruisseau	Centre village	22 519 €
VENERQUE	Rue du Cloître	Centre village	1 318 €
VILLEMATIER	Au cœur du village	Centre Village	74 446 €

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président




Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le

21 DEC. 2015